L'ABEILLE,

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien ..... $12 } *payable d'avance.*
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 18 FEVRIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

DOMAINE PUBLIC.

La destination à donner aux terres publiques est sans contredit une des plus graves questions qui se puissent agiter; car elle doit influer d'une manière notable sur les ressources et la prospérité de notre pays. A ses plusieurs de membres les plus marquans du Congrès s'en sont-ils depuis long-tems occupés, et différens systèmes pour régler cette destination ont été présentés: nous devons citer ceux de MM. Benton, Calhoun et Henry Clay. Un simple exposé en fera apprécier la valeur.

M. Benton propose de diminuer graduellement le prix des terres publiques: la première année elles seront mises en vente au minimum d'une piastre; la seconde à celui de soixante quinze cents; la troisième à celui de cinquante cents; la quatrième à celui de vingt cinq cents; et toutes les terres qui à l'expiration de cette dernière année n'auront pas été vendues, seront cédées aux Etats dans lesquels elles sont situées. D'après ce plan, au bout de cinq ans, le gouvernement général n'aura plus aucun intérêt dans le domaine public; ou plutôt il n'existera plus de domaine public; et les Etats qui ont contribué à sa formation, sont en cédant des terres qui leur appartenaient, sont en entrant pour leur quote part dans les achats qui ont eu lieu, se trouveront ainsi dépouillés de leurs justes droits: la Virginie, entre autres, pourrait se plaindre avec raison.

M. Calhoun n'est pas en reste avec M. Benton: il ne veut pas de cette cession graduelle; il réclame une cession immédiate des terres publiques aux Etats dans lesquels elles sont situées, à la seule condition que ces Etats s'engageront à payer au gouvernement général la moitié du produit brut de la vente des terres: il veut aussi, après avoir établi ce premier point, en graduer le prix. Les Etats deviendraient ainsi en quelque sorte les agents du gouvernement général; mais est-ce bien à M. Calhoun à proposer un pareil système, lui dont les doctrines de nullification ne laisseraient au gouvernement général aucun recours contre les Etats, si par hasard ils se refusaient à remplir leurs engagemens!

Le premier vice, le vice essentiel de ces deux systèmes, c'est d'aneantir tout d'abord le domaine public. Or ce domaine a toujours été considéré comme l'une des garanties de l'Union entre les Etats. Ne crée-t-il pas en effet pour les membres de notre grande confédération déjà si bien liés par les intérêts et les sympathies politiques, un centre commun d'intérêts matériels?

Ce domaine entre les mains du gouvernement général peut devenir une source inépuisable de richesses pour les générations qui vont suivre; car à mesure que les richesses se retirent, il s'accroît et nous nous trouvons encore loin du jour où son agrandissement doit cesser. Comment osera-t-on donc proposer un renoncement aux avantages que présente cette communauté de propriétés? Comment peut-on songer, avant même que le prix d'achat soit couvert par le produit des ventes, à céder ces propriétés communes à certains Etats? Est-il donc juste de frustrer ceux-là au détriment des autres? Est-il donc convenable que le gouvernement général vide le contrat passé avec la Virginie lorsqu'elle céda ce beau territoire qui devait être employé fidèlement à l'avantage des Etats de l'Union?

Le plan de M. Clay montre un bien autre respect pour la justice et pour l'intérêt général. Ce plan, qui fut présenté au Congrès en 1832, maintenait précisément l'existence du domaine public: il voulait seulement que du produit de la vente des terres l'on fît un fond particulier, qui serait partagé entre les Etats de la confédération au prorata de leur population; de plus, afin de favoriser l'établissement et le développement des nouveaux Etats, il leur accordait ainsi qu'à ceux dans les limites desquels étaient situées les terres vendues, un *bonus*, calculé d'après l'augmentation probable de la population. Ce plan paraît à la majorité congressionelle si sage, si équitable, si conforme aux engagemens du gouvernement central et à l'avantage de l'Union toute entière, qu'il fut adopté malgré la violente opposition de quelques membres résolus à combattre les meilleures idées lorsqu'elles viennent d'un adversaire. Le "land bill" de M. Clay semblait donc appelé à devenir loi de l'Etat, mais on avait compté sans le Président d'alors: le général Jackson mit ce bill dans sa poche, et cet acte, pour le moins singulier, empêcha l'exécution d'une mesure qui plaçait le domaine public dans sa véritable position. Elle en faisait en effet, suivant le vœu de la Virginie, si bien d'accord avec le vœu général, "un fond commun pour l'usage et le bénéfice des Etats qui sont déjà ou deviendront membres de la confédération" et elle reconnaissait au gouvernement général le droit d'en disposer "fidèlement et bona fide dans ce but et non dans aucun autre." Que pouvait-on désirer de plus?

NOUVELLE SUSPENSION DES BANQUES DE PHILADELPHIE.

On a reçu hier l'importante nouvelle que la Banque des Etats Unis a de nouveau suspendu ses paiemens en espèces le 5. Depuis sa reprise (le 15 janvier,) elle avait payé six millions de piastres en espèces, et elle ne s'est décidée à suspendre de nouveau que lorsqu'il lui a été impossible de faire autrement: nous tenons ces détails de très-bonne source.

Presque toutes les autres banques de Philadelphie ont immédiatement suspendu, et l'opinion générale était que les deux ou trois qui avaient tenté de résister au torrent, suspendraient le lendemain.

Les actions de la banque des Etats-Unis sont tombées suivant quelqu'uns à 42, suivant d'autres à 30; mais la première opinion nous paraît la plus probable.

Notre correspondant de Baltimore nous écrit que la nouvelle lui parvenait à l'instant, et qu'on ne pouvait prévoir la conséquence qu'elle pourrait avoir sur la crédulité des banques du Maryland. Nous pensons, nous, qu'elle déterminera une nouvelle suspension de toutes les banques qui avaient repris, et empêchera la reprise des autres.

Ici on a vendu des billets de la banque des Etats Unis à cinq pour cent d'escompte.

Cette nouvelle suspension ne nous a point étonné: c'était un événement sinon inévitable, du moins plus que probable, et l'on doit se rappeler que nous avions prédit, à l'époque où s'agitait dans la presse cette reprise entière, et que les banques seraient obligées de sacrifier impitoyablement le commerce, l'agriculture, et l'industrie, ou qu'elles ne pourraient maintenir les paiemens en espèces.

En présence de ce fait, croit-on que la disposition du nouveau bill de notre législature qui fixe la reprise au premier lundi de novembre, soit bien sagement prévoyante?

ELECTION CONTESTÉE.—Nos lecteurs verront, en se référant au rapport de la Chambre des Représentans, que l'élection de Gregory Byrne, dans la paroisse St. Bernard, a été déclarée NULLE à l'unanimité, sauf une seule voix, et que par un vote à peu près semblable la Chambre a décidé qu'une nouvelle élection aurait lieu. On nous assure que M. Gregory Byrne se présentera de nouveau comme candidat.

Un de nos correspondans de Louisville, nous envoie une copie de la lettre suivante, que nous croyons devoir publier en entier, vu l'importance du sujet qu'elle traite:

BANQUE DE CITÉ,
NOUVELLE-ORLEANS, 7 janvier, 1841.

Au Président de la convention des banques, Louisville.

Monsieur, Je suis chargé par le bureau des directeurs de cette institution, d'accuser réception d'une circulaire du 12 du mois dernier, invitant les banques de la Nouvelle-Orléans à se réunir en convention à Louisville Kentucky, de l'Ohio, de l'Indiana, de l'Illinois et du Tennessee, convention qui doit être tenue à Louisville le 25 courant, afin d'assurer l'unité d'action nécessaire pour la reprise des paiemens en espèce.

Partageant entièrement l'opinion exprimée de l'identité d'intérêt qui existe entre les banques de l'ouest et les nôtres, nous regrettons de ne pouvoir assister à la convention proposée; mais aucun membre de cette direction ne peut maintenant s'absenter de la ville pour le temps qui serait probablement nécessaire.

Relativement à l'importance de l'objet de la convention, le soussigné saisit cette occasion d'exprimer l'opinion de la direction de la Banque de Cité, opinion qui est sans doute partagée généralement par les personnes les plus capables en connexion avec nos institutions monétaires, et qui sans doute déterminera leur conduite; mais qui n'est ici exprimée que comme celle de cette Banque.

La suspension générale des paiemens en espèces par les banques des Etats Unis en mai 1837, était un événement prévu et prédit par des hommes d'Etat éclairés, comme une inévitable conséquence du refus d'incorporer une Banque Nationale. Une conséquence immédiate de cet acte fut la création de 500 nouvelles banques, par les divers Etats de l'Union. La circulation n'étant plus tenue dans ses limites par le contrôle salutaire exercé par la banque des Etats Unis, s'est étendue rapidement par suite de la création de tant d'institutions monétaires chacune cherchant à tirer le plus avantageux profit pour donner de bons dividendes à ses actionnaires.

Il a été résulter de cet état de chose, une hausse de prix de tous les articles de manufactures, et une augmentation fictive de valeur sans exemple pour toute nature de propriétés foncières. Un rapide accroissement des importations des pays où la valeur relative de l'argent et du travail n'avait aprouvé aucune secousse, dût naturellement s'en suivre, pendant que notre propre industrie devint moins productive. Car chacun voyant sa fortune s'accroître si rapidement, sans aucun effort moral ou physique, devenait insensible aux stimulans ordinaires de l'activité et de l'économie.

En 1836, ces causes avaient amené un tel état de choses qu'une explosion était inévitable. Les importations de cette année excédaient les exportations de $43,000,000, somme excédant toutes les espèces qui pouvaient se trouver dans le pays: double de celles que les Banques pouvaient posséder en numéraire. Pendant les années antérieures l'excédant des importations avait été considérable et comme le règlement des balances est généralement fait entre nation au moyen de métaux precieux, les banques auraient dû céder beaucoup plutôt devant ces causes irrésistibles, mais ce résultat fut retardé par l'émission extraordinaire de bons des différents Etats de l'Union pour une somme ex é lant $150,000,000; de 1832 à 1837, une grande quantité de ces bons ayant été vendus ou hypothéqués en Europe pendant ce temps, ont servi à régler les balances qui sans cela eussent dû l'être par une exportation numéraire. Cependant l'extravagance résultant d'une trop grande expansion de la circulation ne fut point arrêtée alors parceque la contraction de la circulation qui aurait naturellement été produite par l'exportation du numéraire n'eut pas lieu. Ainsi le mal s'accroît et le montant des balances contre nous fut augmenté de dix à douze millions de dollars annuellement pour payer l'intérêt de la dette des Etats.

Pendant sept ans ces causes ont opéré avec plus ou moins de force. En mai 1837, les banques ne pouvant plus se soutenir suspendirent leurs paiemens en espèces et le change sur l'Angleterre monta jusqu'à 25 pour cent. Depuis cette époque le pays se remet graduellement des effets produits par la politique du gouvernement en vers la circulation, mais avec de grandes difficultés attribuables à l'hostilité déclarée du gouvernement général envers les institutions monétaires du pays dont la destruction était le mot d'ordre d'un puissant parti chargé de la direction de la nation.

Il est incontestable que quelques sections de notre pays ont plus erré que d'autres pendant cette époque de prospérité factice, et l'on reconnaîtra que les sections qui avaient le plus besoin des facilités que la Banque Nationale pouvait fournir au négociant et à l'agriculteur, se sont faites le plus ardent à créer plus de capital de banque et plus de dette publique. Les Etats du sud, du sud-ouest et de l'ouest sont ceux qui en ont le plus souffert.

Si cette opinion est fondée, il s'ensuit que la suspension doit être attribuée à des causes indépendantes du contrôle des banques et que c'est la suite de l'annihilation des fondations de la Banque Nationale et de la conduite ultérieure du gouvernement en ce qui concerne la circulation.

Il est donc important de s'assurer si ces causes ont cessé d'opérer, car dans le négative, une reprise générale de paiemens en espèces ne peut pas être permanente et exposerait en outre la communauté à une grande perte pour éviter la suspension chaque fois que le change serait défavorable. Autant que le remède dépend du peuple il n'y a pas application. Nos exportations avec l'intérieur augmentent non importations, ce qui est la preuve de l'augmentation d'activité survenue dans notre industrie et de la diminution de consommation des marchandises étrangères; et cet état de choses peut en quelque sorte être attribué à la bonne administration des banques du pays.

Cependant comme les mêmes causes produisent à l'extérieur les mêmes effets, les banques locales, privées d'un régulateur qui maintienne leurs émissions dans de justes bornes, peuvent encore se laisser entraîner à l'état de choses qui précéda immédiatement la suspension de 1837, et à quoi nous sommes tentant plus exposés que nous avons maintenant une somme annuelle de dettes à payer, et à payer à l'extérieur pour intérêt et de la dette des Etats sans parler de la dette et même.

Le pays attend maintenant du gouvernement qu'il aide à établir la circulation compromise par ses propres actes, sur une base ferme et durable.

L'établissement d'une Banque Nationale dans notre pays l'abrogation du *subtreasury Act* et l'adoption d'un Tarif des Douanes Judicieux, sont les remèdes dont nous attendons l'application avec confiance. Pour qu'une reprise générale de paiemens en espèces soit permanente, il faut donc au moins l'adoption de deux de ces mesures: d'où il suit qu'il n'est pas plus d'un de fixer arbitrairement un jour auquel la reprise aura lieu avec la certitude de la maintenir permanente.

Je répète de cette opinion cette banque ne pourrait pas sans compromettre les intérêts qu'elle doit favoriser et protéger, consentir à déterminer un jour pour la reprise, lorsque quelques-uns de ses confrères *qui ont occasionné la suspension n'ont cessé d'exister.*

Cette question a été depuis quelques années tellement liée à la lutte politique qu'a agité ce pays qu'on ne peut l'examiner sans pénétrer jusqu'au fond de l'opinion d'autrui, et c'est un mal. Affranchi de tels sentimens et respectant ceux qui peuvent penser autrement, j'ai cru de mon devoir de poser franchement et explicitement les opinions de la direction de cette institution sur une matière d'une vaste importance comme celle qui occupera l'attention de votre convention.

J'ai l'honneur &c.,
SAML. J. PETERS,
President.

SENAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Séance du 17 février.

Président de M. Marion présidant.

[Dans la séance du 12 courant, le Sénat décide que la nomination des membres du comité chargé de l'examen des informations sera faite au sort, conformément à la proposition de M. Waggaman, et non par le président.

M. Waggaman ayant voté dans la majorité, à la précédente séance, pour le rejet d'une résolution relative à l'examen du collège de Baton Rouge, demande la reconsidération de cette résolution.

M. Scott de Baton Rouge fait observer que plusieurs membres du Sénat avaient voté pour le rejet: sans la crainte de voir rompre le quorum du Sénat. Il est maintenant assuré, c'est regrettable, en conséquence il recommande l'adoption de la résolution, et la nomination de M. Davidson comme membre du comité d'examen.—Adopté.

Le Président nomme M. Hérard membre du comité d'examen du collège de Jefferson, et M. Davidson membre du comité d'examen du collège de Baton Rouge.

Le sec. étant de retour de la Chambre des Représentans, pour informer de l'adoption des deux résolutions précédentes et des nominations faites par le Président.

Le message écrit du Gouverneur est apporté par son secrétaire privé.

M. Lacoste, d'après l'usage, lit ou donne précédemment, prétend qu'il doit pour assurer l'ordre établissant un port de police distinct pour cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve.

M. Waggaman, conformément à l'avis qu'il en a donné précédemment, présente un bill pour abroger la place de Maire du Port de la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour nommer un maître de port pour chacune des trois municipalités.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Evêque de la Nouvelle-Orléans, invitant les membres de la Législature à assister à une cérémonie religieuse qui doit avoir lieu à l'Asile des Orphelines de la Nouvelle-Orléans.

M. Armand, au nom du comité d'écriture, dit, dans diment enroulé un bill pour venir au secours d'une personne mentionnée.

M. Spurrow, au nom du comité des réclamations, présente un rapport sur la réclamation de certaines personnes qui demandent le remboursement de taxes payées par eux. Un Sénateur demande des renseignemens du trésorier de la Législature ne doit pas en connaître. En conséquence il demande que le comité soit dispensé de toute considération ultérieure. Adopté.

M. Walker, d'après avis je soluble, présente un bill relatif aux chemins et levées dans la paroisse des Rapides.

M. Dowries, au nom du sénateur des Natchitoches, présente, d'après avis préalable, un bill pour amender un acte relatif au soutien des écoles.

M. Davidson demande que le Sénat prenne en considération, un bill pour donner à la paroisse de Livingston, certaine juridiction sur une partie du territoire de la paroisse Saint-Jacques.

Ce bill subit ses dernières lectures et est passé par le Sénat.

Le même sénateur demande la prise en considération d'un bill relatif à l'époque de la tenue des Cours de District dans le huitième District Judiciaire. Passe.

M. H. a demandé d'ajouter à l'ordre du jour un bill pour venir au secours de la première (3ème congrès) municipalité. Adopté.

Il est demandé la prise en considération d'un bill, laissé pendant, affaires non terminées, rentrée à la compagnie des pompiers de Washington No. 1, dans la ville de Baton Rouge. Ce bill subit ses diverses lectures et est passé.

M. Hos appelle l'attention du Sénat sur le bill relatif à l'Association Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Ce bill est prêt en considération et passe par le Sénat.

M. Dowries informe le Sénat que la Chambre paraît fort peu s'occuper des bills et des résolutions qui lui sont envoyés par le Sénat. Il proposerait que le Sénat ne s'occupât point de celles qui lui sont envoyées, tant que la Chambre ne s'occupera pas de ceux du Sénat.

M. Walker invite le Sénat à s'occuper d'un bill pour légaliser les actes d'un certain notaire de la paroisse de Avoyelles.

Après une légère discussion sur la constitutionnalité, le bill est mis à l'ordre du jour de demain.

M. Dowries appelle au Sénat que tout récemment un comité de conférence fut chargé pour l'examen d'un bill relatif à la durée de l'emploi de shérif, dans tout l'Etat. Cet examen a eu lieu, sans que jusqu'à présent la Chambre ait fait une telle demande. Il demande en conséquence que la Chambre en soit invitée à faire cet regard une communication au Sénat.

M. Crow présente une mémoire de certaines personnes de couleur de la paroisse Lafayette. Renvoyé au comité des réclamations.

M. Walker obtient que le Sénat prenne en considération un bill pour améliorer la navigation de la Rivière-Rouge. Ce bill est passé.

M. Scott de Baton-Rouge invite le Sénat à prendre en considération un bill relatif à la police et à l'administration de la ville de Baton-Rouge. Ce bill est passé par le Sénat.

M. Crow demande la prise en considération d'un bill pour créer une nouvelle district d'élection dans la paroisse Saint-Martin.—Ce bill est passé par le Sénat, après dispense des règlements.

L'ordre du jour a, pelle la discussion du bill général d'élection.

Plusieurs sections du bill ont amendées et adoptées. La continuation de la discussion est fixée à demain. Dans un prochain rapport, il sera rendu compte des principaux dispositions du bill et des discussions auxquelles elles auront donné lieu.]

(Rapporté pour l'Abeille.)

CHAMBRE DES REPRESENTANS
Mardi soir, 17 février 1841.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Bell: Résolution qui renvoie au comité d'améliorations intérieures une correspondance qui a eu lieu entre la Chambre de Commerce et le Dr. Putnam, au sujet d'une machine à drague; adopté. M. Freret: Pétition des directeurs de l'Académie de l'Union, renvoyée au comité de l'éducation publique. M. Lowry: Pétition de ses commettans, renvoyée au même comité.

Comités permanens.

M. Pichet, au nom du comité d'éducation publique, fait un rapport sur le bill qui accorde à John M. Bach la permission d'établir un jardin botanique dans l'île de la Maison d'état de la Nouvelle-Orléans. La première section du bill est adoptée après une discussion, puis le bill est déposé jusqu'à demain matin, sur le bureau, sujet aux appels de la Chambre.

M. Gibson, au nom du comité d'améliorations intérieures, fait un rapport défavorable aux différens bills, pétitions, &c., qui suivent: 1o. La Pétition qui demande la construction d'une route de Mandeville au Lac Pontchartrain; 2o. Bill pour construire une route de Mandeville à la Rivière; 3o. Bill pour améliorer la navigation du bayou Bodeau. Le même comité se prononce en faveur du bill qui autorise le bureau des travaux publics à faire disparaître les obstacles qui gênent la navigation des lacs Bonfouca et Pajouette.

M. Kendall, au nom du comité, rapporte: 1o. Une résolution pour venir à l'aide de C. D. Brasheer; 2o. Une résolution qui approprie $96 20 pour solder une réclamation de Benj. Levy. Toutes deux sont adoptées.

Affaires diverses.

Après dépense des règles, M. Wadsworth présente une résolution qui donne au greffier du chef pouvoir d'employer un commis d'enrôlement supplémentaire en cas de besoin; mais cette résolution est déposée sur le bureau, la Chambre devant s'occuper demain de l'élection d'un commis d'enrôlement, en remplacement de M. Terry qui a donné sa démission.

M. Bodford présente un bill rétablissant bataillon de Washington.

M. Burke déclare qu'en conséquence de la nouvelle suspension des banques de l'Philadelphie, il demande la prise en considération du bill sur les banques adopté hier, afin d'amender la 1ère section qui ordonne la reprise des paiemens en espèces pour le 1er janvier courant. Cette motion provoque une très vive discussion; puis elle est mise aux voix et repoussée par 10 non contre 9 oui.

Ordre du jour.

La Chambre s'occupe de rapport du comité d'élections relatif à l'élection contestée de Gregory Byrne. M. Morse développe de puissantes considérations en faveur de ce rapport, insiste sur les preuves qui ont convaincu son comité. Il ajoute qu'il présentera prochainement, et est appuyé par la Chambre, de présenter une résolution qui enjoindra à l'orgueil général de poursuivre judiciairement ceux qui ont illégalement voté dans cette élection.

Une discussion s'élève sur la manière dont la Chambre doit procéder, différentes motions sont faites dans une confusion telle, que le président ne peut pas y mettre un ordre. M. Thomas propose que la véritable marche à suivre, c'est de prendre les documens, de les examiner et de faire des résolutions, puis, quelques jours après, un bill sur ce sujet. Le président, la résolution qui donne que Gregory Byrne n'a pas été dûment élu en juillet dernier. Cette motion est appuyée par M. Morse et rencontre qu'un seul opposant.

M. Brand propose alors à la Chambre, en substituant qui [illegible] Pierre Bonaparte, également élu et qui l'autorise à réclamer le siège occupé autrefois par M. Byrne et vacant et qu'il demande une élection aux lieu. 27 voix sont pour l'affirmative; 3 seulement pour la négative.

Adoption, après trois lectures, du bill qui fixe les limites de la paroisse et l'ancienne qu'il a été opposant.

Résolution de M. Cottman qui enjoint au comité d'arrangements pour la célébration du 22 Février, de prier le gouverneur de vouloir bien nommer à plus tard l'élection qui devait avoir lieu ce jour là. Cette résolution sera prise en considération demain dans la matinée.

La Chambre s'ajourne.

INTERIEUR.

(*Correspondance particulière de l'Abeille.*)

WASHINGTON, 5 Février 1841.

La Chambre des Représentans a passé hier, après une discussion fort longue et fort vive dans le comité général, le bill qui autorise une nouvelle émission de bons du trésor. C'est M. Cost Johnston du Maryland qui a ouvert le débat par un discours où il a vigoureusement soutenu les grandes mesures à prendre pour la régularisation de notre système financier, pour l'administration du domaine public et pour pourvoir d'une manière permanente aux besoins du trésor. Après lui est venu M. Rainer de la Caroline du Nord, jeune républicain qui rappelle ceux de la Vieille Roche et qui a conquis l'an dernier un rang distingué parmi les orateurs de la Chambre par le discours qu'il a prononcé sur le bill de la sous-trésorerie. Le discours qu'il a prononcé hier a été digne de son début; il était remarquable par l'élévation des vues, la pureté des principes et l'éloquence du débit. Quand M. Rainer s'est assis, il a reçu les cordiales félicitations des membres les plus éminens de la Chambre.

Le troisième orateur a été M. Mallory, de la Virginie. Il a soutenu pleinement les vues développées par M. Wise dans son discours de la semaine dernière. M. Albert Smith du Maine a essayé de se consoler de la défaite qu'il a éprouvée dernièrement en cherchant à faire de les rit à propos des distinctions qui existent dans le parti Whig. Rien de plus naturel de la part d'un de ceux qui marchent avec tant d'ordre et d'ensemble au moind e signal parti de la maison blanche.

C'est vers sept heures que le bill est passé du comité à la Chambre. Le seul amendement qui ait subi est celui qui a été proposé par M. Wise et qui autorise la prochaine administration à émettre cinq millions de piastres du 3 mars prochain à la fin de la présente année, quelque soit d'ailleurs l'importance des sommes émises par l'administration actuelle. Les deux Chambres ont adopté ce bill promptement et sans entrer dans de nouveaux débats.

La séance du Sénat n'a pas offert un grand intérêt. La résolution pour céder à l'état de Maryland l'intérêt que possèdent les Etats-Unis dans le canal de Chesapeake et Ohio, a été enregistré pour sa troisième lecture après un débat soumis qui a occupé presque toute la journée.

M. Crittenden n'a pas rappelé le bill des billets, comme il en était été chargé, et je présume que cela tient à la persuasion acquise péniblement par les membres whigs, que ce bill, fut-il adopté par le Sénat, ne pourra pas passer à cette session. Il est donc très probable que la semaine prochaine il sera déposé sur le bureau et la discussion remise à la session prochaine.

Le Sénat n'a pas siégé aujourd'hui et la Chambre n'est occupée que d'affaires particulières.

FLORIDE.—On lit dans la *Gazette* de Pensacole du 13 courant:

"On a reçu de Tampa Bay la nouvelle que le général Armistead avait donné l'ordre d'arrêter le colonel Harvey, comme prévenu d'avoir transgressé les ordres de son chef en se compissant son expédition contre les Indiens aux Everglades et faisant prendre ceux par lesquels il avait été traîné l'été dernier. Nous espérons que ce n'est là qu'un faux bruit.

Les nombreux amis de Mr. C. M. Conrad ont vivement que lui consentir à laisser présenter son nom aux suffrages de ses concitoyens, comme candidat à la Législature de cet Etat, en remplacement de Mr C. Russelin, démissionnaire. Ils font un appel à leurs concitoyens pour se joindre à eux et soutenir cette candidature.

"LOUISIANA"

Décédé hier matin le 17 courant, à l'âge de 80 ans, Mme Catherine Barmontier, veuve de feu le colonel F. C. Barmontier et la mère de Mr. Louis Caretta, épouse de Mr. Caretta, fille de Patrick Murray, ex-colonel commandant le 6 ème régiment de ligne de la marine Britannique, et veuve de Henry James.

☞ Les acquéreurs de la propriété Livaudais auront une belle occasion d'employer avantageusement leurs capitaux, en assistant à la vente qui aura lieu aujourd'hui à l'A. cade, par J. A. Beard. 18 fev—1

COMMERCIAL.

MARCHÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 17 Février 1841.

COTON. Les ventes se sont élevées aujourd'hui à 2,300 balles de bons prix. On est en marche pour faire une liste de plusieurs milliers de balles, mais la transaction n'a pas encore eu lieu.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Correspondant à celle du Havre.
Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et fait, de	9 a 9 1/4	
Ordinaire	9 3/4 a 10	
Bon ordinaire,	10 1/4 a 10 1/2	
Bon ordinaire et petit courant,	10 3/4 a 11	
Petit courant et courant,	11 1/4 a 11 3/4	
Bon courant	12 1/2 a 2	

SUCRE.—Nous avons à signaler sujet d'une une légère baisse sur le marché de sucre. Quelques parties ont été vendues à une baisse de 1/4 cent, et nous plaçons nos cotes de 5 1/4 à 6 1/2cts. Les ventes s'élèvent à 200 tlx.

MELASSE.—Cet article a baissé de 1 1/2 cent; nous le cotons aujourd'hui de 22 1/2 à 23 cents, les ventes se sont faites ce matin au premier prix; mais à la fin du jour les détenteurs ont cessé d'accepter ce prix, et ils sont maintenant fermes à 23 cents.

Le marché de Farine a été assez actif aujourd'hui à $4 19 3/4; et les détenteurs paraissent vouloir élever leurs prix.

Environ 700 boucauts de Tabac sont arrivés ce matin à bord du steamer Ellen Kirkman; la plus grande partie est consignée à une seule maison.

Havre, 8 Février.

Sucre mélange 6 et 10 à 6 3/4 et 10 3/4 francs; sucre en strobe: bon Sorette 7 1/2 et 11 1/2 à 8 1/4 et 12 1/4; blanc sec 10 1/2 à 10 3/4; dem superieur 11 3/4 à 12; quadrature 12 1/2 à 13; dem superieur 7 3/4 à 8; concurrence 5 1/2; café, bère qualité 60 1/2 à 61 1/2 (quintal); 2e qualité 58 à 59; 3e qualité 56 à 57; 4e qualité 54 à 55; tonne 73 1/2 à 75; change sur Londres 11 1/2 à 12 de francs; Paris 1 à 1 1/4 d'escompte; Nouvelle-Orléans 1 1/2 d'escompte; doublons Mexicains 6 p. cent de prime; piastres 2 1/2 à 2 3/4 p. cent.

DERNIERES DATES

New-York	4 fev	Liverpool	janv 7
Boston	6 fev	Londres	janv 8
Philadelphie	5 fev	Havre	janv 1
Baltimore	6 fev	Cadix	janv 6
Baltimore	6 fev	Bordeaux	20
Charleston	6 fev	Gênes	20
New-Orleans	janv 26	Cuba	janv 20
Mobile	janv 26	Havane	6 fev
Mobile	janv 2	Boston	12 fev

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire James Edward, Hoare, pour New-York, Poulick & Bro.
Navire Atalanta, Hatch, pour New-York, S. & J. P. Whitney.
Navire Frederick Jacob, (Brem) Boise, pour Bremen, Rolinge Bros.
Navire Brunette, Robinson, pour Portsmouth, (N. H.) S. & J. P. Whitney.
Barque Mary, Johnson, pour Liverpool, W. H. Hayne.
Barque William & Elizabeth, Pilcher, pour Liverpool, W. H. Hayne.
Brick William, Bacon, pour la Jamaïque, J. Leo.
Brick Betty, (Dan.) Bekyth, pour Matanzas, R. Groning & co.
Brick Uncas, McCommell, pour la Havane, J. M. Angueza.
Goel. Emeline, Burroughs, pour Apalachicola, G. P. Pond & co.
Goel. David Moss, Rowe, pour la Mobile, capitaine.

ARRIVES

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes.
Bateau de remorque Stark, Martin, des Passes.
Goel. Hero, McConnell, de la Havane, 6 fév, à J M Angueza.
Goel. Temperance, Doir, de Cazenaux, au capitaine.
Steamer Alburnia, Mathew, de Natchez.
Steamer Osceola, Pease, de Columbia.
Steamer John Armstrong, Streck, de Lafourche.
Steamer Indiana, Jewett, de Mobile via la rivière.
Steamer Hannibal, Bradish, de Shreveport.
Steamer Angora, Sullock, de Bayou Sarah.
Steamer Ellen Kirkman, Wilson, de Natchitoches.
Steamer Winchester, Hurd, de Pittsburg.

MME. D'HALLU, personne d'une éducation accomplie, vient d'arriver récemment de Paris dont elle est natif et où elle a élevé, s'est proposé d'ouvrir un établissement pour l'instruction des demoiselles de couleur. Elle ouvrira, le 22 du courant, son institution provisoirement dans la rue Ste. Anne, No. 117, jusqu'à la concurrence de dix élèves. Ce nombre obtenu, Mme d'Hallu prendra un local spacieux et convenable sur l'Esplanade. Les familles respectables qui voudraient lui adresser à elle, auront à y plaindre de lui adresser comme leurs demoiselles. Mme d'Hallu, tout en donnant de bonne éducation solide et variée, mettra ses soins à les former aux usages du monde, aux différens ouvrages d'aiguille, tels que broderie, tapisserie, lin, en un mot, tout ce qui est du ressort d'une éducation distinguée. Mme d'Hallu ose en outre se prévaloir du plaisir de trouver dans Mme d'Hallu une personne entièrement dévouée au bien d'une classe qui a le droit, comme tout autre, de participer aux jouissances de la vie sociale.

Pour référence: MM. Lombard, Antoine Bel, J. Albert, Badi & Paris, et différentes personnes qu'elle a autorisées à citer Mme d'Hallu. 16 fev—1

A VIS.—Les passagers parle steamer Ambassador sont priés d'être à bord ce matin, le 18 courant, à l'extrémité de la rue Poydras. Ce steamer partira sans faute ce jour pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires. H. C. LAWRENCE. 18 fev.

A VIS.—Les soussignés étant dès-lors discontinuer leurs ventes dans leur magasin, rue de la Commune, No. 86, prient toutes les personnes qui y ont des marchandises de bien vouloir les faire enlever avant le 25 de ce mois.
GOS. S. BEARD & Co.
8 fev—15

LE DI. FOUMENTO de retour dans cette ville, offre ses services au public et à ses amis.
Sa demeure est rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, à la ci-devant demeure du Dr. Byrenelgit.
17 fev—1m

BOTTES, Souliers et Brodequins—75 caisses, comprenant, un assortiment général de chaussures pour la saison en débarquement de navire Chaloner. A vendre par
16 fev FROST & Co., 6, rue de la Douane.

BANQUE DE CITÉ,
Nouvelle-Orléans, 9 février 1841.

CETTE Banque sera fermée lundi prochain, 22 courant. Les billets dus ce jour seront payables samedi 20 courant.
18 fev—4 L. BERNARD, Caissier

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nouvelle-Orléans, 17 février 1841.

CETTE institution sera fermée Lundi 22 février courant. Les billets dus ce jour le sont payables samedi précédent 20 courant, et les offres qui y ont été faites doivent être aussi présentées le samedi précédent.
Par ordre
18 fev L. BERNARD Caissier

ASSOCIATION CONSOLIDÉE,
Nouvelle-Orléans, 7 février 1841.

CETTE banque sera fermée lundi prochain 22 courant; les billets dus ce jour le sont payables samedi précédent.
18 fev JOHN KICHOLSON, Caissier

BANQUE DU GAZ,
17 février 1841.

CETTE banque sera fermée lundi prochain 22 courant; les billets dus ce jour seront payables samedi; les offres à l'escompte devront être faites aussi samedi.
J. W. HOUSTON,
18 fev—4 Caissier

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nelle-Orléans, 18 Février 1841.

LA Banque sera fermée le 22 courant, les billets qui doivent ce jour devront le payer; les promesses, les offres à l'escompte devront être offertes le vendredi, 19.
Par ordre de la direction.
18 fev J. B. PERIEAULT, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans 18 février 1841.

CETTE banque sera fermée lundi, le 22 courant. Les billets dus ce jour seront payables samedi 20, et les offres à l'escompte pour mardi, le 23 courant, devront être faites le même jour.
18 fev—4 FRED. FREY, caissier.

BANQUE DE COMMERCE DE LA NELLE ORLEANS.
Nelle-Orléans le 16 fev. 1841.

CETTE institution sera fermée le 22 courant, les billets de ce jour seront payés le samedi 20, et les offres à l'escompte devront être faites le samedi 19.
18 fev—4 GEO. HALL, caissier.

BANQUE DU GAZ,
17 février 1841.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu dans le local de la banque, lundi, le 22 mars prochain, à midi. Par ordre de Bureau.
17 fev J. W. HOUSTON, Caissier.

BANQUE DE CITÉ.—Nouvelle-Orléans, 11 février 1841.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution que l'assemblée annuelle pour l'élection de trois directeurs pendant l'année courante, sera tenue dans le local de la banque, lundi, le 1er. mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
11 fev R. J. PALFREY, caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nouvelle-Orléans, le 28 janvier 1841.

UNE élection pour les actionnaires, de sept directeurs pour cette institution, aura lieu à la maison de banque, le vendredi 5 février prochain, de quatre heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.
Par ordre
27 janv—24 L. BERNARD, 1 février

Banque du Commerce de la Nlle Orléans.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1841.

UNE élection pour les actionnaires, de onze directeurs pour cette institution, aura lieu dans le local de la banque, le 1er mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
1 fev G. O. HALL, caissier

RENVOI D'ELECTION. Banque de l'Etat de la Louisiane.—Nous avons reçu le 19 février, 1841, Attendu que le lundi 22 courant jour auquel l'élection annuelles des directeurs doit avoir lieu est un jour de fête, nous en avons ajourné, mardi, le 23 courant, aux heures et jours de service.
Par ordre du bureau,
RICHARD RELF, caissier.
18 fev